



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Neuf, le 26 septembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la mairie de Bassan, en configuration comité de rivière, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS		ELU	T.ROQUES		ELU
JL.BERGEON		ELU	P.POLARD	*	ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P.VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL		ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y.PELLET		ELU	C.DUCRU		USAGERS
C.LABORIE		ELU	JP.PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ		USAGERS
B.BOSC	*	ELU	M.A.VALIGNY		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON		ELU	L.MAROZEAU		USAGERS
D.GALTIER		ELU	F.ARDORINO		USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K.SCHULTER		USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY.LE.BOZEC		ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F.MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL		ETAT
B.AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G.ABELLA	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B.PECCOL		ELU			
R.OBON	*	ELU			
A.DURO		ELU			

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 24 JUIN 2019

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 24 juin 2019.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

Jean Noël BADENAS



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille Dix Neuf, le 24 juin.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la mairie de Sauvian, en configuration comité de rivière, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 6 juin 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES		ELU
JL. BERGEON		ELU	P. POLARD	*	ELU
D. ROQUE	*	ELU	C. MARTINEZ	*	ELU
M. PASSIEUX	*	ELU	T. GARCIA	*	ELU
P. VIDAL		ELU	S. CASTAN	*	ELU
C. REBOUL		ELU	S. NOGUES	*	USAGERS
Y. PELLET		ELU	MME BOISJOT		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S. LACOUCHE	*	ELU	A. LUPIA	*	USAGERS
F. BARSSE	*	ELU	F. MARTINEZ	*	USAGERS
B. BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU	*	USAGERS
R. SENAL	*	ELU	E. BELLUAU		USAGERS
L. ZENON		ELU	L. MAROZEAU		USAGERS
D. GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF		USAGERS
R. GELY		ELU	F. BOUSQUET	*	USAGERS
G. NOGUES	*	ELU	J. BATTLE		USAGERS
C. NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J. ARCAS	*	ELU	M. LATORRE	*	USAGERS
JN. BADENAS	*	ELU	JJ. THIEBAUT		USAGERS
JY. LE BOZEC		ELU	C. BELTRAN		USAGERS
S. PESCE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C. BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 29 JANVIER 2019

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu.

DELIBERATION N°2 : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 : PRESENTATION DES ACTIONS A PROPOSER AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Le président présente à la Commission Locale sur l'Eau les actions à proposer aux partenaires financiers, pour le prochain contrat de rivière. Le tableau annexé à la présente délibération liste les opérations proposées. Mr LUPIA regrette vivement de ne pas retrouver dans la proposition d'action les études préalables à la création d'un « barrage anti-sel ».

Après en avoir débattu, la Commission Locale sur l'Eau, en configuration comité de rivière, à l'unanimité :

- Valide les actions proposées à la négociation.

DELIBERATION N°3 : PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PRESCRIPTIONS PARTICULIERES SUR LES PRELEVEMENTS D'EAU REALISES PAR LE SIVOM D'ENSERUNE A PARTIR DU CHAMP CAPTANT DE PERDIGUIER SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MARAUSSAN DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR L'EAU

Le président présente le projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions particulières sur les prélèvements d'eau réalisés par le SIVOM D'ENSERUNE à partir du champ captant de PERDIGUIER situé sur la commune de MARAUSSAN dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la législation sur l'eau.

Ce projet a été examiné par la commission thématique ressource en eau le 18 avril 2019 à Cazouls les Béziers et a fait l'objet d'un avis favorable.

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet d'arrêté en objet.

DELIBERATION N°4 : PROJET D'ARRETE PREFECTORAL SUR LE PRELEVEMENT D'EAU REALISE PAR L'ASSOCIATION RIGPA EUROPE A PARTIR DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE L'ENGAYRESQUE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE ROQUEREDONDE

Le président présente le projet d'arrêté préfectoral le projet d'arrêté sur le prélèvement d'eau réalisé par l'association RIGPA EUROPE à partir du captage de la source de l'ENGAYRESQUE situé sur la commune de ROQUEREDONDE

Ce projet a été examiné par la commission thématique ressource en eau le 18 avril 2019 à Cazouls les Béziers et a fait l'objet d'un avis favorable.

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet d'arrêté en objet.

DELIBERATION N°5 : RESERVE DU BARRAGE DES MONTS D'ORB : VOLUME A RESERVER POUR L'USAGE AEP DU TERRITOIRE ORB LIBRON

Le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm³ en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme, par le projet Aqua Domitia.

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb » de novembre 2011.

Ces études démontrent que ce barrage disposait, en 2011 encore **d'une marge de manœuvre située entre 11 et 16 Mm³, disponibles dans le barrage 39 années sur 40.** Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

Depuis 2011, une partie de la réserve disponible a été affectée, après avis favorable de la CLE du SAGE Orb Libron, aux projets liés au développement des réseaux agricoles en réponse au stress hydrique des cultures.

Le tableau ci-après liste les 11 projets ayant fait l'objet, au 24 juin 2019, d'une affectation de la ressource disponible dans le barrage des Monts d'Orb.

Sur ces 11 projets, quatre d'entre eux ne mobilisent que temporairement la ressource Orb et seront alimentés, à terme (horizon 2020), par l'eau du Rhône : il s'agit des projets du Nord Est Biterrois T1 et T2, Montblanc et Cers-Portiragnes.

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m ³ /an	Besoins substitués par Aquadomitia à l'horizon 2020 en m ³ /an
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m ³	1 120 000 m ³
Ensérune	300	240 000 m ³	
Montblanc	150	120 000 m ³	120 000 m ³
La Clape	216	50 000 m ³	
Cers Portiragnes	150	90 000 m ³	90 000 m ³
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m ³	800 000 m ³
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m ³	
Union d'ASA Est Audois et Cave la Vendémiaire	1 239	1 238 500 m ³	
ASA d'arrosage de Cazedarnes	150	81 600 m ³	
ASL Aqua Fontedit	1 000	1 000 000 m ³	
ASA des Irrigants du Pays d'Ensérune	655	716 600 m ³	
Total	6 476	5 537 900 m³	2 130 000 m³

La réserve théorique disponible dans le barrage des Monts d'Orb est ainsi située entre 5.5 et 10.5 Millions de m³ avant substitution Aqua Domitia. Elle se situera entre 7.6 et 12.6 Millions de m³, après l'interconnexion des maillons d'Aquadomitia prévue à la fin de l'année 2020.

Le PGRE validé le 7 juillet 2018, indiquait qu'il conviendrait, à échéance du PGRE, de définir les principes d'allocation de la réserve du barrage des Monts d'Orb. En effet, à cet horizon et au moment de la validation du PGRE, il apparaissait que « les marges disponibles dans le barrage des Monts d'Orb sont importantes et il est prématuré de fixer une répartition de la réserve disponible par usage. Le PGRE propose de profiter des 3 années à venir pour préciser les sollicitations futures par type d'usage et ainsi être en capacité, à cet horizon, de proposer une règle de répartition. »

La Commission Locale sur l'Eau a travaillé depuis juillet 2018 à la détermination des volumes à réserver à l'usage eau potable pour le territoire Orb Libron. Le tableau suivant donne le résultat de ce travail à l'horizon 2040.

Le développement annuel a été calqué sur celui retenu par le SCOT du biterrois pour la partie aval du territoire (CABM : 0.8% ; CAHM : 0.8% ; Sud Hérault : 1% ; Domitienne : 1.5% ; Avant Monts : 1.8%) et à 0.8% pour le haut du territoire.

Mois	Volume prélevable (millier m3)	Volume prélevé (Millier de m3)	Marge restante (Milliers de m3)	Besoin SIVOM Enserune	Besoin CABEME	Besoins AVT Monts	Besoins SIVOM Orb et Vernazobres	Haute Vallée Orb	Marge restante (Milliers de m3)
Janvier	24 701	2 528	22 173	122	388	57	16,3	47	21 543
Février	24 884	2 373	22 511	92	385	54	14,8	42	21 923
Mars	25 189	2 468	22 721	103	260	58	16,8	47	22 236
Avril	18 540	3 231	15 309	146	342	63	19,4	47	14 691
Mai	13 169	4 536	8 633	166	393	68	17,3	50	7 939
Juin	13 128	6 656	6 472	153	474	77	17,7	57	5 693
Juillet	10 835	9 279	1 556	171	374	88	18,8	63	841
Août	8 213	8 298	-85	161	524	94	20,5	63	-947
Septembre	10 078	5 469	4 609	184	479	84	18	59	3 785
Octobre	15 047	3 583	11 464	120	377	62	16,2	59	10 829
Novembre	13 413	2 793	10 620	118	386	55	14,4	52	9 994
Décembre	16 684	2 499	14 185	107	266	59	14,8	52	13 686

Il apparait ainsi clairement qu'un volume de 1 million de m3 serait utile au développement du territoire Orb Libron.

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Rappelle que le territoire Orb Libron s'est engagé à respecter les objectifs de rendement AEP fixés par le PGRI ;
- Décide de solliciter BRL (gestionnaire du Réseau Hydraulique Régional) pour vérifier la faisabilité (et les modalités associées) de l'inscription un volume de 1 Million de m3 pour l'usage AEP du territoire Orb Libron, dans les prévisions d'allocations des volumes disponibles dans la réserve du barrage des Monts d'Orb ».
- Souhaite que soit estimés, avant la fin 2019 et en concertation avec les territoires concernés, les besoins AEP utiles aux territoires actuellement desservis par la réserve du barrage des Monts d'Orb.

Fin de séance : 17 heures

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

Jean Noël BADENAS



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Neuf, le 26 septembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la mairie de Bassan, en configuration comité de rivière, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS		ELU	T.ROQUES		ELU
JL.BERGEON		ELU	P.POLARD	*	ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P.VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL		ELU	S.NOUGUES	*	USAGERS
Y.PELLET		ELU	C.DUCRU		USAGERS
C.LABORIE		ELU	J.P.PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ		USAGERS
B.BOSC	*	ELU	M.A.VALIGNY		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON		ELU	L.MAROZEAU		USAGERS
D.GALTIER		ELU	F.ARDORINO		USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOUGUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K.SCHULTER		USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY.LE BOZEC		ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F.MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL		ETAT
B.AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G.ABELLA	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B.PECCOL		ELU			
R.OBON	*	ELU			
A.DURO		ELU			

DELIBERATION N°	2
OBJET :	DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET DE L'ASA DE QUARANTE.

I. CONTEXTE GENERAL. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES.

La zone Méditerranéenne est confrontée, au printemps et en été, à une faiblesse des précipitations, qui se traduit par un déficit marqué en eau des sols. Ce phénomène, caractéristique de la zone méditerranéenne et qui tend à s'accroître, conduit à un stress hydrique important de la végétation. Les cultures méditerranéennes souffrent fortement de ce manque d'eau. Cette tendance devrait s'amplifier dans un contexte global de changement climatique.

Traditionnellement, les cultures méditerranéennes telles que la vigne et l'olivier n'étaient pas irriguées. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, même les cultures dites sèches ont recours à l'irrigation raisonnée. Cette dernière est nécessaire afin de sécuriser la production et garantir la qualité du produit. Ces cultures restent néanmoins les moins gourmandes en eau avec respectivement 800 m³/an/ha pour la vigne et 1000 m³/an/ha pour l'olivier.

Afin de permettre le maintien d'une agriculture sur les territoires méditerranéens et l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, une irrigation pilotée et raisonnée constitue une réponse adaptée parmi d'autres moyens.

Les élus des vallées de l'Orb et du Libron, de la Région, du Département de l'Hérault, de la chambre d'agriculture de l'Hérault et d'une manière générale, tous les acteurs économiques du territoire, s'étaient mobilisés, au cours de l'année 2011, pour que ces opérations soient éligibles aux crédits européens, et les enveloppes de crédits FEADER ont été renouvelées pour la période 2014-2020.

Les crédits européens affectés à ces opérations sont cependant limités.

L'attribution de ces crédits est également conditionnée au respect de critères agronomiques et économiques. La CLE est concernée par les critères environnementaux :

LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet doit être compatible avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Les projets déposés devront obligatoirement être de petite échelle, situés à l'intérieur d'un bassin dans lequel un SAGE a été approuvé ou a été mise en place une Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration d'un SAGE. Dans les sous bassins versants classés en déséquilibre quantitatif dans l'état des lieux pour la DCE, l'ensemble des surfaces irriguées concernées par le projet doivent être alimentées à partir de ressources sécurisées, de manière à permettre l'inclusion dans ces bassins de zones irrigables sans créer ou amplifier des déséquilibres.

La disponibilité en eau dans le bassin versant doit être assurée à moyen et à long terme et le volume prélevé dans le cours d'eau ne devra pas remettre en cause le débit minimum nécessaire au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et l'atteinte du bon état prévu par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les projets soutenus s'appuient ainsi exclusivement sur des prélèvements dans des ressources sécurisées.

L'éligibilité des projets d'alimentation en eau brute des parcelles viticoles, des vergers et de maraîchage est obligatoirement conditionnée :

- A la pertinence du projet qui devra être étudiée en fonction de l'état de la ressource et des économies d'eau envisagées à l'échelle du bassin versant, ainsi que des volumes nécessaires à la réalisation du projet. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une étude préalable « adéquation ressources en eau besoins » à plusieurs niveaux à la fois, intégrant les besoins liés à l'environnement, l'économie et l'aménagement du territoire. Elle montrera la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Elle s'appuiera notamment sur les études et autorisations existantes, et sur les études volumes prélevables. L'étude devra notamment permettre d'analyser l'incidence du projet sur la disponibilité de la ressource à moyen et à long terme et vérifier sa disponibilité. Elle devra également, dans le cas d'une extension de réseau, étudier et mettre en œuvre les possibilités d'économies d'eau sur le réseau existant. Aussi, il sera demandé un engagement des bénéficiaires de la ressource nouvelle apportée, dans les secteurs où la ressource locale en eau est en déséquilibre, à diminuer leurs éventuels prélèvements locaux ce qui se traduira par la révision des autorisations de prélèvement correspondantes.
- Au suivi en continu de l'état de la ressource par la mise en place d'un système de régulation (outils, contrôle/pilotage des débits annuels d'eau disponible) donnant la possibilité de réajustement vers le bas des volumes d'eau prélevés.
- A la consultation de la Commission Locale sur l'Eau (CLE). Un avis favorable est nécessaire.
- A un avis favorable du préfet coordonnateur de bassin (en l'absence de CLE), et des services de l'Etat chargés de la police de l'eau et de l'évaluation environnementale dans le bassin concerné.

II. LE PROJET SOLLICITANT UN AVIS DE LA CLE

LES TERRITOIRES EN JEU

Un projet sollicite un avis de la CLE :

Porteur de Projet	Nom du projet	Dpt	Surfaces (ha)	Ressource	Besoins en eau (conso max - année sèche - m3/an)
ASA de Quarante	Projet d'extension du réseau de l'ASA sur 180 ha	34	180	ORB	147 000
TOTAUX			3 044		147 000

Les exploitants de ces territoires sont soumis depuis plusieurs années à des sécheresses marquées lors desquelles l'évapotranspiration est largement plus importante que la pluviométrie. Le déficit hydrique engendré pénalise à la fois les rendements et la qualité des produits pouvant porter atteinte à la pérennité même des exploitations viticoles.

Consciente de l'évolution potentielle des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les territoires viticoles, les exploitants fortement mobilisés sur ces questions d'accès à l'eau ont structuré les demandes de leurs adhérents auprès de BRL. Les maîtrises d'ouvrage utiles au portage de ces opérations ont été mises en place.

Le projet peut être alimenté en eau par l'ORB dont les pompages sont compensés par le barrage des Monts d'Orb qui appartient au Réseau Hydraulique Régional.

Les projets Sollicitant la ressource Orb



LA RESSOURCE SOLLICITEE

Le tableau suivant précise les données hydrauliques du projet :

Ressource sollicitée	Orb prise d'eau de Réals (puis Rhône à partir de 2021)
Surface à irriguer	180 ha
Besoin moyen annuel	147 000 m ³
Débit de pointe de prélèvement actuel	2 500 l/s (tous usages)
Situation réglementaire actuelle du prélèvement	Décret 61-673 du 24 juin 1961 de déclaration d'Utilité Publique et arrêté du 17 février 1969: Débit autorisé : 3 600 l/s
Situation réglementaire future du prélèvement	Idem
Performance actuelle du réseau principal	Rendement global annuel de 62% en 2010, porté à 80% en période estivale (juillet août)

L'usage de l'eau pour ce projet d'extension de réseau est strictement agricole. Le système d'irrigation choisi est le goutte à goutte, qui est exigé par l'Europe pour ces projets, et reste la solution la plus adaptée (optimisation de la quantité d'eau utilisée, efficacité, préservation de la ressource).

Le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans ces projets, l'utilisation de l'eau doit se faire de manière rationnelle, la formation des adhérents est donc une nécessité, et elle est prévue avant la mise en eau des réseaux.

DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE ORB AU REGARD DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après rappelle le volume maximum utile au projet d'extension et les cumule aux projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CLE en mars 2013, juillet 2015, décembre 2016 et mars 2017, juin 2018 et juin 2019.

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m ³ /an
Roquebrun	373	223 800 m ³
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m ³
Enserune	300	240 000 m ³
Montblanc	150	120 000 m ³
La Clape	216	50 000 m ³
Cers Portiragnes	150	90 000 m ³
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m ³
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m ³
Union ASA Est Audois et cave Vendémiaire	1 239	1 238 500 m ³
ASA Cazedarnes	150	81 600 m ³
ASL Aqua Fontedit	1 000	1 000 000 m ³
ASA des irrigants d'Enserune	655	716 600 m ³
Besoins territoire Orb Libron AEP horizon 2040	Néant	1 000 000 m ³
ASA Quarante	180	147 000 m³
Total	7 029	6 908 700 m³
Avis favorable de la CLE obtenu		Avis sollicité

La ressource en eau mobilisée pour la réalisation de ces projets est l'Orb. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011.

Rappelons que le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm³ en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme par le projet Aqua Domitia.

Ces études démontrent que ce barrage dispose aujourd'hui encore d'une marge de manœuvre de située entre 11 et 16 Mm³, disponibles dans le barrage 39 années sur 40. Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

La disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.

III. AVIS DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 6 908 700 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes, de l'ASA d'Ouveillan, de l'Union d'ASA Est Audois et cave Vendémiaire, de l'ASA d'arrosage de Cazédarnes, de l'ASL Aqua Fontedit, de l'ASA des irrigants du Pays d'Enserune, de l'ASA de Quarante et du territoire Orb Libron pour son développement AEP à l'horizon 2040 ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins de l'ensemble des projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduira par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 920 000 m³ ;
- **LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, A L'UNANIMITE :**

DECIDE :

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension du réseau de l'ASA de Quarante;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

RECOMMANDE :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

ENCOURAGE :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Jean Noël BADENAS



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Neuf, le 26 septembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la mairie de Bassan, en configuration comité de rivière, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS		ELU	T.ROQUES		ELU
JL.BERGEON		ELU	P.POLARD	*	ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P.VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL		ELU	S.NOUGUES	*	USAGERS
Y.PELLET		ELU	C.DUCRU		USAGERS
C.LABORIE		ELU	JP.PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ		USAGERS
B.BOSC	*	ELU	M.A.VALIGNY		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON		ELU	L.MAROZEAU		USAGERS
D.GALTIER		ELU	F.ARDORINO		USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOJUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K.SCHULTER		USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY.LE.Bozec		ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F.MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL		ETAT
B.AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G.ABELLA	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B.PECCOL		ELU			
R.OBON	*	ELU			
A.DURO		ELU			

DELIBERATION N°	3
OBJET :	VALIDATION DE LA PROPOSITION DE CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022

Le président rappelle que, par délibération du 29 janvier 2019 et suite aux conclusions du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016, la Commission Locale sur l'Eau avait décidé de solliciter l'EPTB Orb Libron pour l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière sur la période 2020-2022. Le 29 janvier 2019, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron validait le lancement de la procédure avec un calendrier très serré, puisque l'objectif était une finalisation avant la fin de l'année 2019. Le président rappelle le calendrier de l'élaboration.



Le président indique que la MISEN du 18 septembre 2019 a examiné le projet de contrat de rivière Orb Libron proposé et a **émis un avis favorable au dossier présenté** avec un certain nombre de recommandations. L'avis de la MISEN est annexé à la présente délibération.

Frédérique Roman présente le contenu du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022. La présentation est annexée à la présente délibération.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- **SOULIGNE** la qualité du travail réalisé par l'EPTB Orb Libron, en étroite partenariat avec les services de la MISEN, de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault. Elle met en exergue l'importance du travail réalisé en un temps très contraint ;
- **CONSTATE** avec satisfaction que la stratégie et les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les objectifs du SAGE Orb Libron : la mobilisation de crédits par l'Agence de l'Eau, l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département sur les opérations inscrites dynamisera le territoire et permettra l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE RMC, le PDM, le SAGE et le PGRE Orb Libron ;
- **RETIENT** les propositions et recommandations de la MISEN dans son avis du 18 septembre 2019 ;
- **SOUHAITE** que les actions sur la gestion par temps de pluie portées par la CABEME qui n'ont pas pu être retenues dans le contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 soient inscrites dans l'accord cadre Agence-CABEME à intervenir ;
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 proposé.

Béziers, le 26 septembre 2019

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS



PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

service eau risques et nature
pôle eau

A faire suivie par : M Eric BOUSQUET
Mail : eric.bousquet@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 31

Votre réf :
Notre réf :

Montpellier, le

24 SEP. 2019

Monsieur Jean Noël BADENAS
Président de l'Etablissement Public Territorial de
Bassin Orb et Libron
Domaine de Bayssan le Haut - Route de Vendres
34500 Béziers

Objet : avis de la MISEN sur le projet de contrat de rivière n°4 Orb et Libron 2020-2024

Pièce(s) jointe(s) : avis détaillé des membres de la MISEN sur la phase 1 du contrat de rivière n°4 couvrant la période 2020-2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du quatrième contrat de rivière Orb et Libron, j'ai le plaisir de vous faire part, en qualité de chef de MISEN, de la position partagée par l'ensemble de ses membres, qui donnent un avis favorable au projet de contrat qui leur a été présenté, assorti d'observations et de recommandations sur son contenu et sa compatibilité avec les objectifs du SDAGE et du SAGE.

Ces observations et recommandations sont formulées sur la base des éléments communiqués à la MISEN par votre établissement public à l'issue du comité technique du 6 septembre dernier.

Elles sont à intégrer au document qui sera examiné le 26 septembre prochain par la CLE, invitée à se prononcer sur la première phase du contrat couvrant la période 2020-2022 dans sa forme complète (contrat et annexes) et tel que le projet sera présenté à la commission des aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse préalablement à la validation de tous les partenaires, prévue en début d'année 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Le Chef du S.E.R.N

Patrice PONCET

AVIS MISEN
sur la phase 1 couvrant la période 2020-2022
du contrat de rivière n°4 2020-2024

Réunion MISEN du 18 septembre 2019

Etaient représentés l'agence de l'eau RMC, l'AFB, la DREAL et la DDTM.

Absence excusée : ARS

L'avis de la MISEN s'appuie sur une présentation faite en séance le 18 septembre 2019 par l'Agence de l'eau et la DDTM à partir des éléments communiqués par l'EPTB Orb-Libron à l'issue des deux comités techniques du 26 mars et du 6 septembre derniers.

Les observations et recommandations formulées portent sur le contenu du contrat et sa compatibilité avec les objectifs du SDAGE et du SAGE, en regard des actions inscrites dans la phase 1 couvrant la période 2020-2022. Elles sont à intégrer au contrat qui sera présenté à la CLE.

La MISEN prend note du bilan positif du 3ème contrat de rivière (2011-2016) qui intègre également une évaluation de sa gouvernance, des avancées notables enregistrées, en particulier en matière de rétablissement de la continuité, de lutte contre la pollution par les pesticides, d'assainissement, d'économies d'eau par les béals, de caractérisation des zones humides.

La MISEN souligne la qualité de l'animation réalisée par l'EPTB dans cette phase d'évaluation.

Globalement, la MISEN note dans le projet de 4ème contrat une bonne prise en compte d'enjeux majeurs du territoire, mais souligne aussi des efforts à amplifier. A ce titre :

- elle demande de mettre en valeur le niveau d'ambition du contrat au travers d'une analyse plus précise de la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE (lien entre les actions inscrites dans le contrat et le PDM, stratégie à adopter en vue de la seconde phase du contrat, cf. grille d'analyse produite par l'agence et jointe en annexe) ;

- elle demande de préciser les motifs pour lesquels certaines actions sont mentionnées "pour mémoire" (déjà engagées, réalisées, relevant de la 2nde phase ou ne relevant pas du contrat de rivière (ZRR, contrat de nappe Astien)...) et, si possible, leur coût estimé.

Pour plus de lisibilité, l'analyse a été conduite pour chaque volet du contrat.

Volet qualitatif

La MISEN prend note de la bonne prise en compte des enjeux du territoire au travers des actions suivantes :

- la poursuite des actions de lutte contre les pesticides via les démarches liées aux captages prioritaires,
- des actions phares de gestion du temps de pluie par la CABM (à l'échelle de la période 2020-2024),
- l'acquisition de connaissance en matière de gestion durable des services Assainissement, en accompagnement des nouvelles prises de compétence (schémas directeurs à l'échelle supra-communale),
- la poursuite par la CABM de sa démarche de réduction des pollutions toxiques dispersées à l'échelle de son territoire (y compris animation).

La MISEN prend acte par ailleurs que le projet majeur de gestion du temps de pluie de la CABM (bassin d'orage en amont de la station d'épuration de Béziers, 30 M€) sera inscrit dans la phase 2 du contrat, ce qui suppose d'engager les études de conception sans délai.

Volet quantitatif

La MISEN note avec intérêt la poursuite des actions d'économie d'eau sur les béals, qui contribuent de façon notable au rétablissement de l'équilibre quantitatif et souligne la mobilisation des EPCI sur leur prise de compétence à travers l'engagement de démarches d'amélioration de la connaissance en matière de gestion durable des services Eau (SDAEP et diagnostics à l'échelle supra-communale).

La MISEN regrette l'absence, dans cette première phase de contractualisation, de travaux de réhabilitation des réseaux AEP visant l'amélioration des rendements, alors même que la résorption du déséquilibre quantitatif est un enjeu majeur du territoire (identifié dans le SDAGE et le SAGE et traduit par le PGRE), enjeu qui reste prégnant, tout particulièrement dans le contexte de réflexion sur le classement du bassin versant de l'Orb en Zone de Répartition des Eaux.

Dans ce contexte, la MISEN demande à l'EPTB de consolider ce volet dans la phase 2 du contrat, en particulier au travers de la mise en œuvre des programmes d'actions qui auront été élaborés dans les schémas directeurs prévus en phase 1 du contrat, en cohérence avec les attendus du PGRE.

Volet préservation et restauration des milieux

La MISEN note avec intérêt la prise en compte des enjeux du territoire au travers de la poursuite des actions de rétablissement de la continuité piscicole (y compris au-delà des exigences du classement en liste 2), de la poursuite de la prise en compte des zones humides et de la volonté de faire progresser la connaissance via l'étude de l'espace de bon fonctionnement Orb et Libron portée par l'EPTB.

Le contrat fait référence à des études antérieures : la MISEN demande à l'EPTB de compléter l'analyse du programme d'actions au regard des éléments de connaissances disponibles, afin :

- le cas échéant, d'identifier un besoin de connaissances complémentaires pour définir les actions opérationnelles attendues
- d'évaluer le niveau d'ambition du contrat au regard des actions à mener.

Entretien des berges et travaux de restauration : la MISEN recommande la prise en compte dans ces projets de la séquence d'évitement et de réduction des impacts. L'AFB fera passer des documents auxquels il est possible de se référer.

Compte tenu de l'enjeu de la restauration de l'équilibre sédimentaire sur le bassin de l'Orb (y compris Mare, Jaur, Vernazobres) identifié par le SDAGE-PDM et le SAGE, la MISEN recommande que la gestion du transport solide soit intégrée aux projets hydromorphologiques. A ce titre, elle demande d'intégrer cette problématique dans l'évaluation de l'efficacité des équipements de rétablissement de la continuité piscicole et de préciser si la définition d'actions nécessite une acquisition de connaissances supplémentaires (et lesquelles) ou si elle peut s'appuyer sur l'étude hydromorphologique 2015 réalisée sur le bassin.

Concernant l'étude du plan de gestion stratégique des zones humides, à réaliser en régie par l'EPTB, la MISEN demande à ce dernier de préciser le projet dans la fiche action : ETP, durée, calendrier, modalités de mise en œuvre (phase d'élaboration concertée du cahier des charges, phase de réalisation).

Compte tenu de l'organisation du territoire résultant de la mise en œuvre de la GEMAPI, la MISEN demande à l'EPTB d'apporter dans le contrat la garantie de la cohérence entre la stratégie de bassin versant et les actions portées par les différents EPCI en charge de compétences GEMAPI et de leur coordination entre elles.

Volet adaptation au changement climatique

Les actions d'adaptation au changement climatique ne portent que sur la réduction des émissions de GES par les services Eau et assainissement de la CABM et les valorisations possibles sur la station d'épuration de Béziers (études). La MISEN regrette l'absence d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie (pm un appel à projet de l'Etat est en cours sur ce sujet) et de travaux d'anticipation du changement climatique. Elle invite le porteur du contrat à développer ce thème en seconde phase.

Volet animation

La MISEN note le bon niveau d'accompagnement des différentes démarches du territoire au travers des animations mises en place par l'EPTB et certaines collectivités.

Elle demande que l'ensemble des animations soit présenté dans ce volet (elles pourront être indiquées pour mémoire dans les thématiques auxquelles elles se rapportent).

Elle demande de préciser que la mission d'animation AEP correspond à l'accompagnement de la mise en œuvre du PGRE.

Par ailleurs des compléments concernant la mise en forme du contrat seront apportés à l'EPTB par l'Agence (structuration du document).

Au vu de cette analyse, la MISEN donne un avis favorable au projet de contrat de rivière n°4 2020-2024, sous réserve de la prise en compte de ses observations et recommandations par la CLE prévue le 26 septembre prochain qui validera le projet de contrat.



CLE du SAGE Orb Libron
Contrat de rivière 2020-2024

26 Septembre 2019





1

Ordre du jour

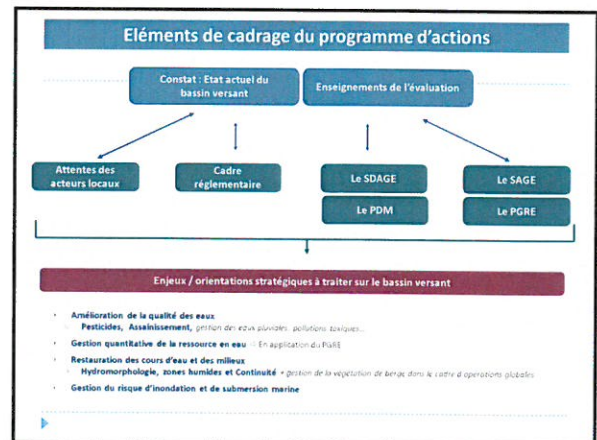
- ➔ Contexte et modalités d'élaboration du Contrat de Rivière 4 Orb et Libron
- ➔ Détail du Programme d'actions

2




Contexte du CR 4 Orb Libron

3



4



Modalités d'élaboration

5

Calendrier de l'élaboration

Comité Technique (feuille de route)	26 Mars 2019
Concertation Analyse des besoins par EPTB Elaboration	Avril à Août
1ère présentation en CLE	24 Juin
Comité Technique	6 Septembre
MISEN	18 Septembre
Validation CLE	26 Septembre
Validation CDA	17 Décembre 2019

6

L'élaboration du projet de programme d'actions

- › Croisement des informations disponibles (PDM, opérations programmées antérieurement non réalisées...)
- › Rencontres des principaux maîtres d'ouvrage (petit et grand cycles) – échelle EPCI : recueil des besoins identifiés, émergence de projet
- › Echanges avec l'Agence de l'Eau / XI^{ème} programme
- › Echanges avec les partenaires techniques et financiers

Programme bâti selon 5 volets :

- › Amélioration de la qualité des eaux
- › Gestion quantitative de la ressource en eau
- › Préservation / restauration des cours d'eau et des milieux
- › Contribution à l'adaptation au changement climatique
- › Animation / mise en œuvre opérationnelle

La gestion des inondations fera l'objet du PAPI à construire (à partir de fin 2019)

7



Programme d'actions

8

Amélioration de la qualité des eaux

Stratégie du Contrat 2020-2022

- › Accompagner le besoin d'amélioration de la connaissance lié aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage (assainissement notamment)
- › Résoudre les difficultés identifiées de longue date (PDM)
- › Encourager / poursuivre les actions novatrices et pilotes (toxiques et gestion du pluvial)
- › Animer la poursuite de la lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires au-delà des dispositifs d'aides antérieurs

9

Amélioration de la qualité des eaux

Assainissement : 5 opérations - > 1,9 M€

- › Etudes : Schémas Directeurs CC Grand Orb et CC La Domitienne, Diagnostic de réseaux SIVOM Orb et Vernazobres
- › Travaux : Réhabilitation de réseaux Laurens, réhabilitation de réseaux Cazouls



› Des opérations structurantes pour le territoire mais citées pour mémoire (déjà engagées, relevant de la 2^{ème} phase ou ne relevant pas du contrat de rivière (ZRR)) : Station d'épuration de Lamalou, Schéma Directeur Assainissement CC Avant-Monts, Stations d'épuration de Cazouls et de Camp Esprit

10

Préservation de la qualité de l'eau

Gestion des eaux pluviales : 1 opération – 1,2 M€

- › Travaux : stockage volumes de temps de pluie en ligne sur bassin versant test (programme de travaux CABM suite au SDA de Béziers 2013)
- › Des opérations structurantes pour le territoire non intégrées au contrat mais citées pour mémoire (relevant de la 2^{ème} phase ou déjà engagées)
Etudes préalables à la réalisation des travaux prioritaires du SDA de Béziers (travaux programmés pour 2023, montant estimé de 30 M€)
Schéma Directeur Pluvial CC Avant-Monts

11

Amélioration de la qualité des eaux

FOCUS sur la gestion du temps de pluie de la CABM

Objectifs :

- › Mise en conformité du réseau unitaire de Béziers /arrêté du 21 juillet 2015 ;
- › Réduction des pollutions par temps de pluie ;
- › Amélioration de la qualité générale des eaux des milieux récepteurs

Schéma Directeur d'Assainissement :

- › 81 millions d'euros de travaux pour gérer le temps de pluie
- › Hiérarchisation des travaux /leur efficacité sur la réduction des pollutions (6 niveaux de priorité) : les deux bassins de stockage de priorité 1 et 2 permettent de résorber 66% de la pollution de temps de pluie (mensuelle).

12

Amélioration de la qualité des eaux

FOCUS sur la gestion du temps de pluie de la CABM

Deux actions intégrées au Contrat de Rivière 4 O&L :


- › Une opération « pilote » pour réduire le volume à stocker sur un « petit » sous bassin versant en stockant au sein des canalisations. Coût projeté 1,2 M€.
- › En 2023, la réalisation du stockage nécessaire sur les deux bassins prioritaires. Etudié la faisabilité de « fusionner » les deux ouvrages sur la STEP de Béziers (propriété CABM) : coût des travaux 30 M€. Sur la première phase du contrat, la CABM lancera les investigations complémentaires et demandes d'autorisation pour être opérationnelle en 2023 (lancement des travaux).

13

Amélioration de la qualité des eaux

› **Phytosanitaires : 3 opérations - 0,4 M€**

- › Animation territoriale : 3 missions
 - › captages de Puisserguier,
 - › captages Libron-Rieutord-Taurou
 - › échelle Bassin versant par l'EPTB Orb Libron



› **Pollutions toxiques : 2 opérations - 0,3 Md'€**

- › Animation territoriale : 1 mission sur la CABM (poursuite de l'opération collective en place depuis 2010)
- › Etudes (poursuite du suivi des toxiques et des diagnostics, extension aux 4 nouvelles communes CABM, conventionnement avec les industriels) + Travaux de réduction des flux

14

Amélioration de la qualité des eaux

› **Remarques MISEN du 18 septembre**

- › **Prend note de la bonne prise en compte des enjeux du territoire via :**
 - › La poursuite des actions de lutte contre les pesticides
 - › Les actions phare de la gestion du temps de pluie (2020-2024)
 - › L'acquisition de connaissance en accompagnement des prises de compétence assainissement
 - › La poursuite de la démarche de la CABM de réduction des pollutions toxiques
- › **Prend acte de l'inscription en phase 2 du projet prioritaire de gestion du temps de pluie de la CABM qui implique un démarrage sans délai des études de conception.**

15

Gestion quantitative de la ressource en eau

› **Stratégie du Contrat 2020-2022**

- › **Accompagner le besoin d'amélioration de la connaissance liée aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage (eau potable)**
- › **Contribuer à résoudre les déficits identifiés (PDM et PGRE, à la fois pour l'eau brute et l'eau potable)**
- › **Poursuivre l'animation du volet eau brute (assistance à la réalisation des travaux sur les béals, suivi des étiages et observatoire de la ressource en eau)**
- › **Mettre en place une animation spécifique Eau Potable**

16

Gestion quantitative de la ressource en eau

› **Eau potable : 8 opérations – 1,8 M€**

- › **Etudes :** Schémas Directeurs CC Grand Orb, CC La Domitienne, SIVOM Orb et Vernazobres
- › **Amélioration de la gestion :** mise en place de compteurs de sectorisation ou de télégestion (CC Avant-Monts, SI Assainissement et Eau de l'Orb et du Gravezon, SIAE du Jaur, Creissan)
- › **Animation PGRE – Eau potable :** ½ ETP porté par l'EPTB O&L

Des opérations structurantes pour le territoire mais citées pour mémoire (déjà engagées, relevant de la 2^{me} phase ou ne relevant pas du contrat de rivière (ZRR, contrat Astien))

SDAEP CC Avant-Monts, travaux Saint Pons, Le Bousquet d'Orb, Feeder du Syndicat Mare et Libron (gain 72 m³/j sur la Mare)

Travaux CABM impactant l'Orb mais à inclure dans le Contrat de Nappe Astien : 3 km de canalisations renouvelées (> 1,2 M€) + opération pilote pressions Cers (175 k€). Gain estimé 193 000 m³ (Astien + Orb)

Travaux de réhabilitation de réseaux (1,6 M€/an) hors périmètre Astien.

17


Gestion quantitative de la ressource en eau

› **Eau brute : 6 opérations – 0,2 Md'€**

- › **Travaux d'économie d'eau des béals :** Jaur, Vernazobres et haute vallée de l'Orb
- › **Animation PGRE – Eau brute et suivi des étiages :** 1 ETP porté par l'EPTB O&L
- › **Amélioration des connaissances – suivi PGRE :** acquisition matériel de jaugeage

Des opérations structurantes pour le territoire citées pour mémoire

Travaux par BRL de réduction des fuites de la canalisation AEP en aval de Réals



18

Gestion quantitative de la ressource en eau

› **Remarques MISEN du 18 septembre**

- › **Note avec intérêt :**
 - › La poursuite des actions d'économie d'eau sur les béals qui contribuent notablement au rétablissement de l'équilibre quantitatif
 - › La mobilisation des Epci et syndicats engagés dans des démarches d'acquisition de connaissance en matière de gestion durable des services d'Eau
- › **Regrette l'absence lors de la première phase de travaux visant l'amélioration des rendements des réseaux AEP**
- › **Demande à l'EPTB Orb Libron de consolider ce volet dans le cadre de la phase 2.**

19

Préservation et restauration des milieux

› **Stratégie du Contrat 2020-2022**

- › **Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (notamment les items 2 et 8) pour développer les actions de restauration morphologique des cours d'eau**
- › **Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique et mesurer les progrès réalisés**
- › **Contribuer à l'émergence de projets de préservation des zones humides (plan stratégique et animation spécifique)**

20

Préservation et restauration des milieux

› **Plan d'entretien des berges : 7 opérations – 2,2 M€**

- › **Travaux définis à l'échelle du BV :** CABM, CC Minervoys Caroux, CC Grand Orb, CC La Domitienne, CC Sud Hérault, CC Avant-Monts
- › **Elaboration Plan d'actions stratégique espèces exotiques envahissantes (EPTB)**
- › **Animation de la mise en œuvre :** 1 ETP porté par l'EPTB O&L

› **Hydromorphologie : 6 opérations – 0,8 M€**

- › **Travaux :** programme de restauration morphologique du Libron, Moyenne Vallée de l'Orb, Lirou et suppression des seuils piscicoles Aguze (S' Pons)
- › **Etudes :** définition espace bon fonctionnement des cours d'eau, étude opérationnelle Le Pujol sur Orb

› *La réalisation d'opération de restauration morphologique peut permettre à un maître d'ouvrage d'obtenir 30% d'aide de l'Agence sur l'entretien de la ripisylve*

21

Préservation et restauration des milieux

› **Continuité : 4 opérations – 4,1 M€**

- › **Poursuite des travaux réalisés sur les seuils de l'Orb aval et moyen :** Seuil Pont Gaston Doumergue, Moulin Maynard et Moulin Neuf
- › **Amélioration de la connaissance :** élaboration d'un protocole de comptage des espèces migratrices sur l'Orb aval



› **Zones humides : 1 opération**
Définition d'un plan de gestion stratégique des ZH : par EPTB O&L

22

Préservation et restauration des milieux

› **Remarques MISEN du 18 septembre**

- › **Note avec intérêt :**
 - › La poursuite du rétablissement de la continuité piscicole, la prise en compte des zones humides et la définition de l'espace de bon fonctionnement
- › **Demande à l'EPTB Orb Libron de :**
 - › Préciser le niveau d'ambition du contrat sur la thématique de l'équilibre sédimentaire au regard des études disponibles et intégrer ce volet à l'analyse de l'efficacité des équipements sur l'Orb aval
 - › Prendre en compte la séquence ERC dans les travaux d'entretien des berges et de restauration des cours d'eau
 - › Préciser les modalités de réalisation en régie du Plan Stratégique Zones Humides
 - › Apporter la garantie de la cohérence entre la stratégie de bassin versant et les actions menées par les Gémapiens

23

Contribution à l'adaptation au changement climatique

› **Stratégie du Contrat 2020-2022**

Outre la poursuite de l'accompagnement du territoire sur des actions concourant à l'adaptation au CC (ex : renforcer le chantier prioritaire de l'eau potable) :

- › **Intégrer des actions novatrices et pilotes** (adaptation au changement climatique)

24

Contribution à l'adaptation au changement climatique

- ▶ **3 opérations – > 0,2 Md'€**
 - ▶ Sensibilisation du grand public (enjeux quantitatif et qualitatif)
 - ▶ **Optimisation des installations existantes d'eau potable et d'assainissement :**
 - ▶ Etude globale sur les valorisations envisageables sur la station d'épuration de Béziers (énergie, REUT)
 - ▶ Etude pilote de l'impact de l'ensemble du service eau potable assainissement sur les Gaz à Effet de Serre, analyse des compensations potentielles et première mise en œuvre
 - ▶ *Des opérations structurantes pour le territoire citées pour mémoire car ne relevant pas du contrat de rivière : plantations de haies dans le cadre du dispositif Hérault'haies*

25

Contribution à l'adaptation au changement climatique

- ▶ **Remarques MISEN du 18 septembre**
 - ▶ **Regrette l'absence:**
 - ▶ d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie.
 - ▶ De travaux d'anticipation du changement climatique
 - ▶ **Invite l'EPTB Orb Libron à développer ce thème lors de la phase 2.**

26

Animation / mise en œuvre opérationnelle

- ▶ **Stratégie du Contrat 2020-2022**
 - ▶ Poursuivre l'accompagnement du territoire pour la mise en œuvre des actions, le renforcer sur le chantier prioritaire de l'eau potable
 - ▶ Se positionner dans une démarche de construction continue pour préparer la deuxième phase du contrat 2023-2024

27

Animation / mise en œuvre opérationnelle

- ▶ **Animation territoriale pour la mise en œuvre du contrat – ~ 1 M€**
 - ▶ **8 missions portées par l'EPTB O&L :**
 - ▶ Zones humides
 - ▶ Travaux en rivières
 - ▶ Mise en œuvre du PGRE- Volet Eau potable
 - ▶ Mise en œuvre du PGRE- Volet Eau brute et étiage
 - ▶ Pollutions diffuses en lien avec les captages prioritaires
 - ▶ Animation captages Libron-Murviel
 - ▶ SAGE
 - ▶ Pilotage du contrat, animation du programme d'actions
 - ▶ **2 missions portées par les collectivités :**
 - ▶ Pollutions toxiques, CABM
 - ▶ Animation captages prioritaires, Puisserguier



28

Animation / mise en œuvre opérationnelle

- ▶ **Remarques MISEN du 18 septembre**
 - ▶ Note le bon niveau d'accompagnement des différentes démarches du territoire.
 - ▶ Souhaite que l'ensemble des missions d'animation soit identifiées dans ce volet.

29

Synthèse

- ▶ **Le Contrat de Rivière Orb-Libron 4 - 2020-2022 :**
 - 54 opérations, montant estimé d'environ 14 M€

2020	2021	2022
3 564 680 €	9 093 700 €	1 487 333 €

- en lien avec d'autres démarches de territoire à établir d'ici fin 2019 :
 - Contrat de nappe Astien
 - Accord-cadre CABM
 - Accord-cadre CAHM

30

Synthèse

› Une démarche au long cours :

› 2nde contractualisation prévue 2023-2024

- › Bilan de la 1ère phase à réaliser dès début 2022 pour intégrer des actions issues de cette 1ère phase :
 - Programmes de travaux des schémas directeurs en particulier sur le volet Eau potable
 - Travaux découlant des AVP en cours (gestion du temps de pluie notamment)
 - Actions préconisées par les études stratégiques (zones humides)
 - Intégration des éléments du SDAGE-PDM 2022-2027
- › Prise en compte des attendus de la MISEN pour la seconde phase.